

École Saint-Paul-Apôtre



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 26 janvier 2021

Plateforme Teams

18 h 30 à 20 h 30

Procès-verbal

Nom	Groupe représenté
Virgile Lautier	Représentant des parents, président
Marie-Pier Déry	Représentante des parents
Isabelle Fortin	Enseignante
Louise Gagnon	Enseignante
Marie-Noëlle Guillemette	Représentante des parents, vice-présidente
Tyna Lalancette	Enseignante
Joane Lefrançois	Responsable du service de garde
Xavier Robidas	Représentant des parents
Lucie Seraiocco	Éducatrice du service de garde
Lysiane van der Knaap	Représentante de parents

Est également présente à la table du conseil :

Chantale Poirier	Directrice
------------------	------------

Est absent :

	Représentant de la communauté
--	-------------------------------

No	Sujet	Objet
1	a) Mot de bienvenue b) Présences et quorum c) Lecture et adoption de l'ordre du jour	Constat Choix Accueil
2	Mot du public	Information
3	Adoption du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} décembre 2020	Adoption
4	Représentant de la communauté	Information
5	Confirmation de réception des montants des mesures dédiées et protégées 2020-2021	Information Adoption
6	Grille-matières 2021-2022	Approbation
7	Formation obligatoire des membres du conseil	Information
8	Plan de lutte (dépôt)	Adoption
9	Autres sujets : a) Photo scolaire b) Suivi projet classe plein air c) Suivi qualité de l'air d) Suivi Covid e) Suivi projet d'agrandissement f) Suivi relance « chandails » de l'école	Information
10	Divers : Correspondance	Information
11	Levée de la séance	Adoption

(C) Document envoyé par courriel (S) Document déposé séance tenante

1-	a) Mot de bienvenue :
	M. Lautier ouvre la séance et s'assure que les documents ont tous été reçus par les membres.
1-	b) Présence et quorum :
	Le quorum étant constaté, la séance peut commencer.
1-	c) Lecture et adoption de l'ordre :
	<p>M. Lautier procède à la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>Marie-Pier Déry mentionne qu'une maman l'a questionné sur le projet d'agrandissement de l'école. Mme Poirier propose d'ajouter le sujet au point 9 (suivi agrandissement), tout comme le sujet de relance pour les chandails.</p> <p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lysiane van der Knaap, appuyée par Isabelle Fortin. Adopté à l'unanimité.</p>
2-	Mot du public :
	Pour cette rencontre, aucune demande du public n'a été reçue.
3-	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020
	<p>M. Lautier fait un survol du procès-verbal afin que des ajustements puissent y être apportés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point 7 : 2^e paragraphe : manque un « de », et au dernier paragraphe, « Mme Poirier explique que ces dépenses sont prises en charge par les ressources matérielles du centre de services scolaire. - Point 11 <ul style="list-style-type: none"> o Divers ajouts sont proposés par Mme Poirier et seront ajoutés au document. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajouts en lien avec les détails des travaux (« côté rue et côté cour », « suite à une demande du ministère », changer « Dominique-Savio » par « dans le secteur de Limoilou ») ▪ Précision « une proposition de gymnase double et de 8 classes supplémentaires a été faite » - En général : école » doit s'écrire avec un « e » en minuscule <p>Considérant que les demandes d'ajustements ont été apportées, Tyna Lalancette propose l'adoption du procès-verbal du 1^{er} décembre et Xavier Robidas appuie. Adopté à l'unanimité.</p>

4- **Représentant(e) de la communauté :**

En l'absence d'un(e) représentant(e) de la communauté, il n'y aura pas de suivi à ce point.

5- **Confirmation de réception des montants des mesures protégées et dédiées 2020-2021**

À chaque année, l'école reçoit des montants en lien avec les [mesures protégées et dédiées](#) mise en place par le ministère de l'Éducation.

Mme Poirier confirme que ces montants ont bien été reçus pour les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (mesure 15012) : 8 990 \$
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (mesure 15029) : 3 975 \$ (surtout pour ajout de surveillants et de pelles)
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires et Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire (mesures 15103 et 15104) : 2 805 \$ et 233 \$
- Sorties scolaires en milieu culturel (mesure 15186) : 6163\$
- Total des montants provenant des mesures dédiées et protégées : 19 323 \$ pour l'école

Dès que le C.É. aura adopté la résolution sur les mesures, Mme Poirier fera le suivi auprès du ministère.

M. Lautier pose la question à savoir si pour les mesures culturelles, il pourrait être envisagé de faire venir des organismes culturels à l'école plutôt que de faire déplacer les enfants. Mme Poirier explique qu'à l'actuellement, la mesure étant protégée, il n'est pas possible de s'en servir pour cela, mais que des allègements du ministère sont prévues prochainement. Par ailleurs, des activités de Katag ont été envisagées avec l'équipe-école, et des montants réservés dans la mesure « École inspirante - 15230 » pourraient aussi être utilisés. Par contre, avant d'aller de l'avant, l'école doit d'abord procéder à des validations au niveau sécuritaire et en lien avec les consignes de la Santé publique. Il y a donc des possibilités de pouvoir utiliser ces deux mesures (mesures culturelles/par enseignant, et École inspirante) d'ici la fin de l'année scolaire.

Marie-Pier Déry demande des précisions à propos des collations fournies par le Pignon bleu. Mme Poirier explique qu'on a toujours payé pour ces collations à l'aide de la mesure. Cette année, nous avons la chance d'être parrainé par l'organisme Écollation. Quant à la mesure d'aide alimentaire, elle n'est jamais garantie d'une année à l'autre, mais les collations comme le lait sont généralement

Résolution
CÉ 20-21-01-
03

reconduites. Mme Déry demande si advenant le cas où le gouvernement couperait dans les collations, l'école pourrait dégager des montants pour aider les élèves. Ce à quoi Mme Poirier répond que oui (selon la planification budgétaire de la direction) mais qu'il serait bien étonnant que ces montants soient retirés.

Le conseil d'établissement confirme que son centre de services scolaire lui a transféré un montant dans le cadre des mesures protégées.

Le conseil d'établissement confirme également que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

La résolution visant à confirmer la répartition des montants reçus par l'établissement pour les mesures protégées est proposé par Joane Lefrançois et appuyée par Isabelle Fortin. Adoptée à l'unanimité.

6-

Grille-matières 2021-2022

Mme Poirier rappelle aux membres que le dossier de la grille-matières revient annuellement. Pour l'année 2021-2022, la proposition qui a été retenue après discussion avec l'équipe est le statu quo.

Depuis l'implantation du programme d'anglais enrichi il y quelques années, sept (7) périodes d'anglais sont ajoutées par cycle, pour un total de 10 incluant les 3 périodes de base. Pour 2021-2022, le personnel propose de conserver l'ajout de ces périodes, et de conserver aussi toutes les autres spécialités.

Mme Poirier mentionne que dernièrement, plusieurs écoles l'ont consultée afin d'en savoir plus sur le programme d'anglais enrichi de Saint-Paul-Apôtre, puisque le programme d'anglais intensif entraîne certaines problématiques dans le contexte pandémique actuel.

Mme van der Knaap pose la question de la musique au préscolaire. Comme c'est une mesure ministérielle et elle ne fait pas partie de la grille-matière. Mme Poirier a dû faire un suivi avec le centre de services scolaire puisque n'étant pas dans la grille-matières de l'école, si cette mesure liée à la musique ne revenait pas l'an prochain, il faudrait voir ce que nous ferions car habituellement cet ajout est financé à même cette mesure. Mme Poirier fera le suivi au conseil dès qu'elle aura des nouvelles du ministère à ce sujet, ainsi que pour d'autres sujets tel que le tutorat. Les informations provenant du ministère sont diffusées au jour le jour.

À une autre question est posée par Mme van der Knaap sur le fait que dans la grille-matières, en 2^e année du 3^e cycle (6^e année), il est indiqué que cela « ne balance pas ». Mme Poirier répond qu'effectivement puisque dans ce tableau, la tâche du titulaire de 6^e année n'a pas été ajustée. Mme Déry demande s'il serait possible d'avoir plus de matière en anglais en 5^e année afin de permettre aux élèves de mieux se préparer au programme d'anglais enrichi du 6^e année et ainsi faciliter leur transition. Mme Poirier explique que oui, c'est une option, mais

qu'advenant le cas où nous choisirions cette orientation, cela changerait le statut du poste de 5^e année (qui deviendrait à contrat, non permanent) et que les parents devraient à nouveau être consultés.

L'adoption de la grille-matières 2021-2022 est proposée par Isabelle Fortin et appuyée par Tyna Lalancette. Adoptée à l'unanimité.

7- **Formation obligatoire membres du conseil**

Mme Poirier fait un suivi concernant la formation obligatoire pour les membres du conseil. Seuls des membres substitués n'ont pas encore confirmé par courriel, Mme Poirier les relancera cette semaine.

Mme Déry propose de rappeler aux parents la tenue des rencontres du conseil d'établissement sur FB car la mention dans l'infolettre de l'école n'est peut-être pas suffisante. Comme le Facebook de l'école est géré par Mobilys ont la mission est axée sur la réussite scolaire des enfants, Mme Poirier se questionne à savoir si c'est l'endroit pour y diffuser ces informations. Mme Guillemette propose de le faire par courriel à tous les parents, quelques jours avant les rencontres. C'est ce qui sera fait.

8- **Plan de lutte (dépôt)**

Le 27 janvier, un dîner sera organisé avec les membres du conseil d'élèves, et le Plan de lutte le sera présenté. Mme Poirier propose de déposer le Plan de lutte au C.É. ultérieurement (possiblement en avril ou en mai), lorsqu'il aura été présenté au conseil d'élèves et qu'on aura reçu leurs propositions.

Ce sondage réalisé chaque année auprès des élèves est toujours intéressant car plusieurs solutions sont proposées. Cela permet aussi de maximiser nos plateformes (chariots/tablettes).

Lysiane van der Knaap dit qu'une fiche thématique liée à la formation du C.É. existe au sujet du plan de lutte. Mme van der Knaap partagera l'information à Mme Poirier qui l'enverra aux membres du conseil.

Mme Déry partage une idée vécue dans l'école où elle travaille : du parrainage des élèves de 5-6^e année avec les élèves plus jeunes. L'idée est très appréciée des membres du conseil et pourra être considérée parmi les solutions possibles dans le Plan de lutte de l'école.

9- **Autres sujets :**

a) **Suivi photo scolaire**

Mme Guillemette confirme que la prise de photographies scolaires sera réalisée avec l'agence Photo scolaire repensée (avec qui nous avons fait affaire deux années dans le passé), et que la date a été fixée au 22 avril 2021.

b) **Suivi projet classe plein air**

Mme Guillemette informe les membres qu'une demande de financement a été rédigée et déposée à la Caisse Desjardins de

Limoilou le 23 décembre dernier. La décision de la Caisse est attendue à la fin du mois de janvier.

Elle informe aussi qu'une rencontre de présentation du projet final, de l'échéancier envisagé et du budget aura lieu prochainement, en fonction du Doodle envoyé aux membres du comité de travail du projet.

Mme Poirier annonce enfin la bonne nouvelle à propos de l'OPP de l'école, qui a choisi de contribuer au projet de classe plein air à la hauteur de 3 000 \$.

Une résolution est adoptée par les membres du conseil afin d'approuver le transfert de 3 000 \$ du fonds à destination spécial (OPP) au fonds projet de la classe extérieure. La résolution est proposée par Xavier Robidas et secondée par Louise Gagnon. Adoptée à l'unanimité.

c) Suivi qualité de l'air

Tel qu'annoncé par le gouvernement québécois, toutes les écoles du Québec seront visitées pour mesurer la qualité de l'air. Mme Poirier fait un suivi au conseil et souligne que le Centre de services scolaire et l'école Saint-Paul-Apôtre prennent le dossier au sérieux. Selon le calendrier du Centre de services scolaire, des représentants du ministère passeront à l'école pour mesure la qualité de l'air d'ici le 15 mars.

Du côté de l'école, des initiatives et des mesures ont déjà été prises, notamment :

- Ouvrir régulièrement les fenêtres (chaque jour)
- Ouvrir les vasistas (petites fenêtres au-dessus des portes de classes), qui ont été débloquées par le concierge de l'école et demeurent ouvertes en permanence
- Fermer le moins possible les portes de classes.

d) Suivi COVID-19

Mme Poirier annonce qu'après avoir donné le nom de l'école dans le cadre d'un programme visant à recycler les masques de procédures, le Centre d'acquisition gouvernementale (CAG) mettra en place une collecte de masques à l'école.

Mme Poirier rappelle aussi les nouvelles directives que vient d'annoncer la santé publique (dès qu'il y a un symptôme, rester à la maison dans l'attente d'un résultat). Dès que les informations seront envoyées par écrit aux écoles par le ministère, Mme Poirier enverra une communication aux parents à cet effet.

e) Suivi projet d'agrandissement

Mme Déry et quelques membres du conseil ont été interpellé au sujet du projet d'agrandissement et les travaux, plusieurs ayant

des questions et y confondant les deux dossiers. Les membres du conseil proposent donc qu'une communication soit rapidement envoyée aux parents afin de faire une mise au point du le projet d'agrandissement, et de le distinguer des travaux qui auront lieu cet été et qui ne sont aucunement en lien avec le projet d'agrandissement.

Mme Poirier confirme qu'un courriel visant à faire une mise au point concernant les travaux et le projet d'agrandissement sera envoyé aux parents prochainement.

Quant au dossier de vigilance scolaire et ferroviaire dans le cadre d'un possible agrandissement de l'école, Xavier Robidas informe les membres du conseil que le comité de vigilance scolaire est en rédaction d'une lettre. Cette lettre sera envoyée au Centre de services scolaire en CC au ministère de l'Éducation, et vise à questionner les mesures de mitigation des risques prévues par le ministère, dans le contexte où un agrandissement de l'école exposerait plus d'enfants aux risques liés au transport ferroviaire.

f) Suivi Relance chandails

Mme Déry mentionne avoir relancé les deux compagnies approchées l'an dernier pour la production de chandails à l'effigie de l'école. Elle désire savoir si l'on poursuit les démarches dans ce dossier, et si oui, avec quelles compagnies. Elle évoque aussi des compagnies écoresponsables qui offrent des produits « zéro déchet » mais dont les produits sont beaucoup plus chers.

D'autres produits que les chandails, tels que des bouteilles d'eau, sont aussi envisagés par le conseil. Mme Joane partage avoir un malaise avec la vente de produits, considérant que certaines familles n'en achèteraient pas et que cela pourrait entraîner des déceptions/iniquités. Mme Poirier mentionne qu'avec des plus petits produits comme des bouteilles d'eau par exemple, l'école pourrait financer l'achat de bouteilles pour ceux/celles qui n'en auraient pas. Les membres conviennent que quel que ce soit le médium choisi, l'aspect de l'accès pour toutes les familles devra être considéré.

M. Lautier aime aussi l'idée des bouteilles d'eau, mais aimerait trouver quelque chose que les enfants n'ont pas déjà à la maison et qui contribuerait à davantage réduire les impacts sur l'environnement. Mme van der Knaap mentionne enfin ne pas être à l'aise avec l'idée de bouteilles d'eau toutes semblables dans un contexte de pandémie. Les aspects liés à la sécurité et à une complexité supplémentaire sont à considérer dans le contexte actuel.

Mme Poirier demande s'il ne serait pas mieux d'attendre à l'an prochain pour cette campagne, considérant la situation

financière difficile que vivent certaines familles dans le contexte de la COVID-19. Les membres sont tous d'accord pour reporter à l'an prochain.

Mme Guillemette propose enfin de réaliser un sondage auprès des élèves pour connaître leurs idées et préférences en matière de produit pour la campagne. Les membres sont d'accord, et Mme Poirier fera suivre l'idée et les informations pertinentes au comité en charge du conseil d'élèves (démarches réalisées jusqu'ici, priorisation de l'achat local et écoresponsable, considérations liées aux coûts des produits, au COVID, etc.).

10-

Divers : correspondances

Mis à part des courriels promotionnels liés à la photo scolaire, Mme Poirier n'a aucune correspondance à transmettre au conseil.

12-

Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par Lucie Seraiocco et secondée par Lysiane van der Knaap. La séance est levée à 19h53.

Virgile Lautier
Président

Chantale Poirier
Directrice